



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Janvier 2024



Monsieur le Maire ouvre la séance et formule ses vœux de bonne année à l'assemblée et au public présent dans la salle en ce premier Conseil Municipal de l'année 2024.

Monsieur le Maire fait l'appel et donne lecture de l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Jean-Bernard MION, Maire

M. Patrice CIRIO, 1^{er} Adjoint, délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la qualité de vie

Mme Béatrice CUBIZOLLES Adjointe au Maire, Déléguée à la scolaire, aux activités périscolaires et à la petite enfance, Jeunesse

M. Marc BORIOSI, Adjoint délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques et aux relations intercommunales

Mme Catherine MARINO, Adjointe déléguée aux ressources humaines, à l'administration et à la commande publique

M. François RODRIGUEZ, Adjoint délégué au commerce, tourisme et animation de la vie locale

M. Philippe LEMESSIER, Délégué aux sports et aux actions mémorielles, correspondant pour la défense

Mme Marie BRISON, Adjointe déléguée à l'action sociale et au Bel âge

M. Thierry DORDONNAT, Conseiller Municipal

Mme Elodie POULAIN, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse et restauration scolaire

Mme Johanna TOURIAN, Conseillère Municipale déléguée à la vie associative, égalité hommes/femmes

Mme Estelle MOURTY, Conseillère Municipale

M. Alexandre VAN DEN BULCKE, Conseiller Municipal subdélégué aux relations avec les commerçants

Mme Johanna VERONESE-NARDI, Conseillère Municipale

M. Fabien THEVENIAUD, Conseiller Municipal

M. Jean LEGRAND, Conseiller Municipal

M. William VERGES, Conseiller Municipal

M. Dominique PETIT, Conseiller Municipal

M. Julien DURANTE, Conseiller Municipal

POUVOIRS :

Mme Valérie MUIA pouvoir à Mme Marie BRISON

M. Patrick FORESTIER pouvoir à M. Patrice CIRIO

M. André BERNARD pouvoir à Mme Catherine MARINO

M. Eric CASTET pouvoir à M. Thierry DORDONNAT

Mme Laurence BILLOIS pouvoir à Mme Béatrice CUBIZOLLES

Mme Marie TEISSEIRE pouvoir à M. François RODRIGUEZ

ABSENTES :

Mme Patricia PROPETTO

M. Olivier MORVAN

Mme Valérie ROLLAND

Mme Caroline DOLAN

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement siéger.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Catherine MARINO en qualité de secrétaire de séance.

La proposition est validée à l'unanimité.



SOMMAIRE

	ADMINISTRATION GENERALE
1	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 Décembre 2023
2	Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte-rendu des décisions passées au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
3	Organisation d'une arrivée d'étape de la course PARIS-NICE 2024 – Signature du contrat entre la commune, l'office de tourisme et du commerce et Amaury Sport Organisation
	FINANCES
4	Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2024
5	Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre des manifestations organisées par la commune au titre de l'année 2024
	URBANISME
6	Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune parcelle cadastrée BN n° 265 pour le restaurant LA CHAPELLE SAINT JAUME
7	Décision relative au bilan de la concertation préalable et à l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
	RESSOURCES HUMAINES
8	Modification du tableau des effectifs

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du conseil municipal est un document qui retrace les délibérations prises par l'assemblée.

Il est rédigé par le secrétaire de séances, arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le secrétaire et le Maire.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 adressé à l'ensemble des élus par voie dématérialisée le 18 janvier 2024.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 Décembre 2023, après prise en compte des éventuelles remarques des élus.



Il est précisé que le procès-verbal arrêté au commencement de la présente séance sera signé par le Président de séance et le/la secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023, après prise en compte des éventuelles remarques des élus.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	25 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour	:	25
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

2. Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte-rendu des décisions passées au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Arrivée de Madame Patricia PROPRETTO à 18h02.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des décisions prises en application de la loi sur la simplification du droit en date du 11 décembre 2007 et de la délibération n° 28.05.2020.05 du 28 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions. Il fait remarquer la bonne gestion des bâtiments et des locaux administratifs et le renouvellement des places de stationnement du parking Max Barel qui rapporte des revenus et rend service aux administrés.

Le Conseil municipal est invité à PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé du Maire :

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Maire.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	26 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour	:	26
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

FINANCES

3. Organisation d'une arrivée d'étape de la course PARIS-NICE 2024 – Signature du contrat entre la commune, l'office de tourisme et du commerce et Amaury Sport Organisation

Arrivé de Monsieur Olivier MORVAN à 18h07

Monsieur le Maire expose :

L'établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office du Tourisme et du Commerce de la Colle-Sur-Loup ainsi que la Ville souhaitent accueillir une étape de la Course Paris- Nice sur le territoire communal dont la date a été fixée au 8 mars 2024.



Ce sera l'occasion pour les passionnés de « la petite reine » de retrouver une ambiance festive et bon enfant d'autant plus qu'en 2023 la fête a été gâchée par des conditions météorologiques obligeant à annuler l'étape. Cette course du Soleil mythique renforcerait l'image dynamique d'un territoire ouvert sur l'extérieur et qui promeut le sport.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les grandes orientations de l'EPIC - la Colle-Sur-loup : destination nature et sportive par excellence avec son village Trail, sa médaille d'argent de ville sportive, ses complexes sportifs en cours de rénovation, de son potentiel naturel avec les Gorges du Loup, ses massifs boisés de la Sine et de Montmeuille etc...

Par ailleurs, la médiatisation de cette épreuve sera une formidable opportunité pour faire connaître la Ville de la Colle-Sur-loup sur la scène nationale mais également internationale.

En effet, cette course sera diffusée dans 190 pays par 26 diffuseurs dont 23 en direct.

Huit millions de téléspectateurs suivront l'évènement en plus d'une communauté de 187 000 followers sur les plateformes officielles (Facebook, Twitter, Instagram).

Des images inédites de la Ville seront filmées par les hélicoptères et une affluence de passionnés de cyclisme seront présents et découvriront, de fait, l'attractivité de notre territoire et ses commerces de qualité.

Toutefois, l'EPIC ne pourra pas assumer seul le portage d'un tel évènement et sollicite l'aide de la ville, compte tenu des besoins humains et logistiques pour la réussite de l'étape estimé à 25 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même délibération prise en 2023. Il ajoute qu'en 2023, l'étape avait dû être annulée en raison de très mauvaises conditions météorologiques. « C'est historique, car c'est la seule étape qui avait été annulée de A à Z ». Monsieur le Maire informe les conseillers que le directeur de course Monsieur PRUDHOMME et Monsieur LEMARCHAND s'étaient engagés à revenir cette année aux mêmes conditions. Il précise que la commune n'a rien payé en 2023 puisque le service n'a pas été fait. Monsieur le Maire dit que cette année, l'arrivée d'étape sera organisée le 8 mars lors de la journée internationale des droits des femmes. Il précise que ce jour-là, Madame TOURIAN organise une exposition en l'honneur des femmes qui ont marqué le sport. Il ajoute que la journée devrait se conclure par une représentation théâtrale de Gérard Holtz « les dames et le sport ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER l'adhésion à la Course du soleil par la signature d'un contrat et tout avenant entre la commune, l'office de tourisme et du commerce et Amaury Sport Organisation pour être ville étape arrivée tel que joint à la présente ;
- D'ASSURER toute l'aide logistique (barriérage, accueil des intervenants et journalistes dans des locaux municipaux aménagés en conséquence, buffets d'accueil, travaux de sécurisation de la course etc...) et humaine (mise à disposition des agents communaux notamment les agents des services techniques et de la police municipale) nécessaires à l'EPIC et à l'organisateur de la course.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Course du soleil par la signature d'un contrat et tout avenant entre la commune, l'office de tourisme et du commerce et Amaury Sport Organisation pour être ville étape arrivée tel que joint à la présente ;
- **ASSURE** toute l'aide logistique (barriérage, accueil des intervenants et journalistes dans des locaux municipaux aménagés en conséquence, buffets d'accueil, travaux de sécurisation de la course etc...) et humaine (mise à disposition des agents communaux notamment les agents des services techniques et de la police municipale) nécessaires à l'EPIC et à l'organisateur de la course.



Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote : 27 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour : 27
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

4. Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2024

Monsieur le Maire précise que le rapport d'orientations budgétaires est un moment fort qui précède le vote du budget. Il renvoie les conseillers au contexte local, national et international, et ajoute que la municipalité a des ambitions pour la commune qui est de taille moyenne-taille intermédiaire, pour pouvoir offrir une qualité de vie aux administrés. Il dit que le taux d'endettement est raisonnable, ajoute qu'il y a 10 ans, en 2014, la commune était en réseau d'alerte. Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN pour sa gestion et remercie l'administration sur la clôture du budget 2023 avec des ambitions suivies et des réalisations 2024 avec un budget qui tient la route. Une année riche en sports et en retour d'investissements, la commune voit les fruits de 10 ans de travaux (piscine et parc des sports). Monsieur le Maire souligne le fait que le niveau d'endettement est plus que raisonnable et que cela fait 10 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur la fiscalité locale. Il évoque peut-être une baisse des taux.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BORIOSI** pour présenter le rapport d'orientations budgétaires (document joint en annexe).

Monsieur BORIOSI Adjoint délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques et aux relations intercommunales rappelle les dispositions extraites de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

La présentation des grandes orientations, dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la ville, compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour, doit être effectuée dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le rapport doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont repris les hypothèses d'évolution ainsi que les caractéristiques de la gestion et de la structure de la dette.

Le rapport est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, **Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

Monsieur BORIOSI explique qu'au regard du contexte international marqué par de grandes incertitudes et des perspectives de croissance de Produit Intérieur Brut (PIB) connues en décembre 2023, les choses ne sont pas si bonnes. La croissance au niveau mondial est sans doute attendue de manière relativement atone par rapport au rythme de progression qui pourrait être attendu. La France suit la trajectoire de la zone euro plutôt de manière positive mais avec une faible hausse. Monsieur BORIOSI explique que le plus dur est devant et qu'en réalité la France n'est pas sortie de l'ornière au regard de l'exercice et de la croissance 2023. Ce qui veut dire que dans la manière de construire le budget de la commune, il faut prendre en compte l'hypothèse d'une évolution plutôt pessimiste de la situation 2024 et par ricochet de la situation 2025.

Monsieur BORIOSI poursuit la présentation et l'analyse de la situation économique en zone euro. Il présente les orientations de la loi de finances 2024 de l'État et précise que la loi pose la baisse du déficit public à 4.4 % du PIB 2024.



Monsieur BORIOSI précise que l'article 13 de la loi finance fixe le montant maximum des financements de l'État aux collectivités et que l'article 16 fait ressortir la volonté de l'État de diminuer l'impact environnemental du budget de l'État. Cet article fixe aussi un objectif indicatif des dépenses réelles des collectivités territoriales. L'État prescrit donc aux collectivités de ne pas augmenter leur dépense à partir d'un certain stade de progression : l'inflation moins 0.5 %.

Monsieur BORIOSI indique qu'en section de fonctionnement, certains postes de dépenses sont en augmentation comme le coût de l'électricité, (+10 % en février soit + 40 000€ pour la commune), le prix du gaz probablement, le prix des denrées alimentaires et l'augmentation des salaires des fonctionnaires. Il précise que ces augmentations s'inscrivent dans un contexte où la commune n'est pas certaine sur les recettes budgétaires. Il explique que l'objectif des 4.4 % ne sera pas une hypothèse de construction du budget pour la municipalité.

Monsieur le Maire ajoute que la commune n'a pas attendu que l'État fasse ses prescriptions. Il explique qu'il y a 10 ans déjà la municipalité s'obligeait à faire des économies de 1€ sur 10 € dépensés. Il explique que l'État devrait commencer par faire lui-même des économies. Même s'il n'y a pas de sanction, il faut rappeler que les budgets des collectivités doivent être équilibrés, donc c'est quand même assez paradoxal et « amusant » que ce soit toujours l'état qui fasse des cadeaux avec l'argent des autres.

Concernant la DGF, **Monsieur BORIOSI** explique que l'Association des Maires de France (l'AMF) avait fait une proposition au gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation. L'État a fini par décider d'un montant de 220 000 000 € (décomposé comme suit : 90 000 € pour la Dotation de Solidarité Urbaine, 30 000 € pour la dotation d'Intercommunalité et de 100 000 M€ pour la DSR). Il précise que la commune n'est pas concernée par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) mais par la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Cette dotation est augmentée de 100 000 000 €. Monsieur BORIOSI revient sur la DGF et explique que l'année dernière, il avait été budgété 460 000€. La commune a perçu 472 000 €. Cette année, la prévision n'est pas supérieure à ce montant. Monsieur BORIOSI présente les autres dispositions fiscales prévues par la loi Finance 2024 et fait un focus sur les questions de dettes et de fiscalité liés aux emprunts.

Monsieur BORIOSI évoque l'encours de la dette et la capacité de désendettement. Il dit que la commune reste dans une situation modérée au regard de la moyenne nationale. Il explique à Monsieur VERGES que ce n'est pas la fin du monde comme ce dernier l'a écrit dans sa tribune du Petit Collois. Il invite Monsieur VERGES à regarder les chiffres. Monsieur BORIOSI lit un passage de la tribune de Monsieur VERGES : « mais nous avons dépassé le seuil du raisonnable depuis fort longtemps, il est grand temps de cesser cette hécatombe financière ». Il précise que Monsieur VERGES pourra présenter ses explications lors du débat qui viendra après la présentation pour qualifier « l'hécatombe financière » quand le résultat annuel est de plus 2 000 000 € l'année dernière et plus de 2 000 000 € cette année.

Monsieur BORIOSI poursuit sa présentation, parle des investissements de la commune, de la FCTVA et des dépenses en fonctionnement. Il présente les recettes et explique que le versement des subventions des partenaires sur les projets n'est pas toujours versé à un rythme régulier. Il prend pour exemple le projet du complexe sportif pour lequel il est nécessaire de récupérer près de 2 millions d'euros ce semestre et un peu plus de 2 millions à la fin des travaux. Le montant de l'autofinancement des investissements est de 6 millions à ce jour (en général 1 million à 1.4 millions) puisque le complexe sportif n'est pas terminé et que le financement des partenaires n'a pas été versé.

Il évoque le compte administratif 2023 (CA 2023) provisoire en fonctionnement et présente l'évolution du chapitre 011 qui est à ce jour à 2.1 millions d'euros. Il précise que ce CA n'est pas encore clôturé car la commune est passé de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier, ce qui a nécessité de basculer des engagements en 2024. Le montant du compte administratif 2023 sera donc près des 2.2 millions lorsqu'il sera voté en mars 2024.

Monsieur BORIOSI remarque que ce compte administratif est de même niveau que celui de 2022 et que donc la commune aura réussi à juguler le rythme d'inflation auquel la commune pouvait s'attendre en 2023.

Monsieur BORIOSI explique la hausse du chapitre 12 par les mesures prises par le gouvernement au 1^{er} juillet 2023, et l'augmentation de 1 % de la cotisation retraite pour la collectivité.

Il évoque les résultats de clôture avec un capital de 1.6 millions qui correspond à une année d'investissement, ce qui est relativement confortable pour la commune.

Monsieur BORIOSI poursuit la présentation en évoquant la perspective du budget 2024 (détail dans le document) et précise qu'à ce stade la commune est dans la cible des 4% souhaités par l'État mais que cela peut évoluer.



Concernant les recettes, la commune pourra compter sur : la progression des bases de la fiscalité locale (valorisée à 3.9%). Monsieur BORIOSI précise que la municipalité maintient ses taux des taxes communales, les loyers du domaine communal, les services publics (garderie, restauration scolaire...).

Concernant les droits de mutation à titre onéreux, Monsieur BORIOSI précise qu'il faut rester prudent et les estimer à 650 000 €. Il ajoute qu'en 2023 malgré la crise immobilière la recette était de 1 300 000 €, plus qu'en 2022. Cela se traduit par le fait que sur la commune, il y a un certain nombre de biens qui ont de la valeur et ces biens continuent à se vendre ce qui est exceptionnel dans un département qui globalement connaît une baisse des revenus sur les droits de mutation.

Monsieur le Maire complète qu'outre le fait que ces droits de mutation à titre onéreux ont été rattrapés en 2023, il y a un décalage entre la signature des contrats et le moment où les fonds arrivent en trésorerie. Monsieur le Maire rejoint Monsieur BORIOSI sur le fait que la commune a toujours été prudente sur cette recette.

Monsieur BORIOSI poursuit la lecture du rapport en évoquant la recette de taxe de séjour qui est passée de 110 000 € à 155 000 € dû à l'augmentation du nombre d'Airbnb. Il énonce les recettes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis qui restent stables et précise que cet établissement vote son DOB le 19 février prochain.

Monsieur BORIOSI indique aux conseillers que l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 11.5 millions pour 2024 et que le budget sera équilibré. A la fin de l'année 2024, la commune aura près de 2 ans d'avance d'investissement.

Il énonce les projets d'investissement pour 2024 : fin des travaux au complexe sportif, fin de la requalification de la rue de la Victoire, travaux rue Foch, développement de la vidéo surveillance, des travaux pour la sécurité routière, sécurisation de la rue du Pont de Pierre, 1^{ère} phase de travaux à l'auberge provençale, poursuite de la rénovation des bâtiments communaux, jardin d'enfant quartier du Défoussat, aménagement paysager (Hall Teisseire, parking Yves Klein, parking école Lanza) et la rénovation des terrains de tennis.

Monsieur BORIOSI poursuit la lecture du rapport en évoquant les emprunts et la dette de la commune. Il explique que la dette est bien gérée et que la situation est très éloignée « à des années lumières » de la situation financière de la commune en 2014.

Monsieur BORIOSI indique être à disposition pour répondre à toutes les questions et donne rendez-vous en mars pour le vote du budget.

Monsieur le Maire indique que le rapport a été fourni et présenté, le débat sur les orientations budgétaires 2024 est ouvert comme il est de coutume en la matière.

Il s'en suit les échanges suivants :

Monsieur WERGES : « Je souhaite revenir sur le contenu de ma tribune, évoquée par Monsieur BORIOSI dans sa présentation ».

Monsieur BORIOSI : « Vous savez que c'est la seule page que je lis dans le Petit collois ».

Monsieur WERGES : « C'est bien dommage ! car, il y a d'autres choses bien intéressantes » »

Monsieur WERGES : « C'est bien pour ça que je dis si on se contente de lire que ce que j'ai écrit, c'est bien dommage, il y a d'autres choses bien intéressantes je le répète ».

Monsieur BORIOSI : « C'est une ouverture intellectuelle ».

Monsieur WERGES : « Donc vous êtes satisfait d'une gestion qui vous paraît tout à fait impeccable. Je ne rentre pas dans tous les détails, mais quand je vois effectivement que vous parlez de 1 600 000€ de recettes en complément etc. pour début 2024, est-ce que ce ne serait pas par rapport au crédit que nous avons fait fin d'année 2023 ? ».

Monsieur BORIOSI répond que non.

Monsieur WERGES : « Non parce qu'on a contracté un crédit supplémentaire ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un crédit supplémentaire ».

Monsieur BORIOSI : « Ce crédit a été contracté pour financer des travaux Monsieur WERGES ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un crédit d'investissement.

Monsieur WERGES : « Oui tout à fait, mais bon avec les chiffres automatiquement ce qui n'est pas dépensé d'un côté va l'êtreça c'est le jeu des chiffres on est bien d'accord ».

Monsieur le Maire : « Monsieur WERGES pardonnez-moi, si vous me permettez juste, vous avez bien vu qu'il y a deux sections investissement et fonctionnement ? ».

Monsieur WERGES : « oui ».



Monsieur le Maire : « Donc là déjà vous mélangez les deux budgets, moi ce qui m'intéresse c'est de connaître vos orientations budgétaires parce que le but du débat d'orientations budgétaires, Monsieur WERGES, c'est de présenter votre budget. Donc allez-y présentez-nous vos propositions concrètes ».

Monsieur WERGES : « Moi, je ne vais pas vous présenter quoi que ce soit pour la bonne et simple raison c'est que c'est vous qui êtes aux manettes ».

Monsieur le Maire : « Ah dommage ! ».

Monsieur WERGES : « Je ne vais pas vous indiquer quoi que ce soit puisque vous êtes satisfait de ce que vous faites ».

Monsieur le Maire : « Non, mais on peut débattre ».

Monsieur WERGES : « Donc je ne vais pas faire quoi que ce soit, moi je suis juste là pour éventuellement dire il y a quelque chose qui me paraît étrange ou qui pourrait peut-être être plus loquace c'est tout ».

Monsieur BORIOSI : « Quand vous faites un emprunt même chez vous Monsieur WERGES, c'est que vous avez besoin d'argent, on est d'accord. C'est que vous ne pouvez pas à l'instant tout financer ce que vous devez faire. On vous a motivé, c'est-à-dire qu'à un moment donné, rappelez-vous, c'est peut-être un peu ancien, on a voté une autorisation de programme pour la piscine. Et on vous a dit dans cette autorisation de programme... ».

Monsieur WERGES : « ...6 500 000 € étaient prévus initialement, on en est loin aujourd'hui. C'était 6 500 000 € les premiers chiffres ».

Monsieur CIRIO : « Non non ».

Monsieur WERGES : « Ah si, si 6 500 000 € était le premier chiffre qui avait été indiqué, on est très loin du compte ».

Monsieur BORIOSI : « Vous m'apporterez l'élément qui indique ce montant, cela n'a jamais été 6 500 000 € alors je vous laisserais rectifier au prochain conseil municipal qu'elle était la vraie somme initialement prévue pour la piscine, avant que l'on y ajoute le stade et les aménagements aux abords et ensuite, on en rediscutera ».

Monsieur WERGES : « C'était le projet du complexe, lorsque l'on nous en a parlé au tout début ».

Monsieur BORIOSI : « Soit... Quoi qu'il en soit, quand on a présenté le plan de financement, on a mis une recette de contribution communale et puis il me semble que Monsieur le Maire vous a expliqué à un moment donné, qui peut-être vous a échappé, que les 2 000 000 € étaient non pas tellement destinés à contracter absolument un prêt parce que l'on pouvait couvrir les dépenses. D'ailleurs c'est ce que l'on a fait en parti au regard de la capacité d'autofinancement qu'avait la commune. Mais c'était une façon de dire : « si je fais un prêt je fais reporter la charge de paiement d'un équipement qui va durer 30 ans 40 ans 50 ans non pas sur une seule génération de collois, qui a eu la bonne idée d'être là le jour où la piscine a été en travaux et qui donc doit se prendre dans ces impôts le coût complet de l'équipement, mais sur les différentes générations qui années après années auront à fréquenter cet établissement. Le prêt, il est là pour ça. Il est affecté à une part du financement du projet. Je ne vais pas vous parler aujourd'hui de la fin du financement global du projet pour la simple raison qu'il n'est pas terminé. A un moment donné, le projet sera terminé et donc est-ce que la fraction des 2 000 000 € aura été la totalité. Si aujourd'hui je vous redonne le chiffre de 1 600 000 € en vous disant que c'est ce que l'on a dans la poche en début d'année 2024, c'est une fois que j'ai couvert 6 000 000 € de situation d'investissement transitoire puisqu'on est dans une situation transitoire. Sinon je vous dirais on a 8 000 000 € dans la poche. Et si je vous dis il y a 8 000 000 € dans la poche à ce moment-là, je vous dis, je suis d'accord avec vous. Dans les 8 000 000 € que j'aurais eu dans la poche, j'ai 2 000 000 € du prêt mais cet argent est déjà dépensé, il est déjà en couverture. Donc quand je vous dis qu'il y a 1 600 000 € qui reste en plus de la gestion communale. Après vous la trouverez bonne, vous ne la trouverez pas bonne, libre à vous de la trouver comme vous le préférez. Moi je vous dis, l'Adjoint aux Finances que je suis, voilà à qui vous avez confié la charge de regarder comment se passent les finances communales. Je vous dis qu'en début d'année dans le portefeuille de chacun d'entre nous il y a 1 600 000 €, et que si il y a un aléa, une catastrophe, cela me permettra d'intervenir. En 2014 quand on est arrivé, l'épargne de la commune était négative. On est d'accord. Donc on peut préférer la situation de 2014 qui nous met dans un réseau d'alerte, moi je préfère la situation d'aujourd'hui avec un excédent budgétaire et avec un taux d'endettement qui malgré ce que vous n'arrêtez pas de répéter, qui est passé de 3.7% à 4% ».

Monsieur CIRIO : « Malgré l'emprunt ».

Monsieur BORIOSI : « Voilà ».

Monsieur WERGES : « Donc vous êtes satisfait avec 8 000 000 € d'endettement, tout va bien, et ça ne cessera d'augmenter ».

Monsieur BORIOSI : « Sur les 8 000 000 € d'endettement, on en a contracté 2 000 000 € l'année dernière et tout le reste on l'a ».



Monsieur WERGES : « Ils ont été injectés on est bien d'accord, c'est grâce à cela qu'on a ces chiffres là aujourd'hui ».

Monsieur BORIOSI : « Je ne peux pas mieux expliquer ...à la limite, je peux vous offrir une formation en finances, mais je ne peux pas faire mieux. À un moment donné, si vous ne voulez pas comprendre la réalité des chiffres..., je vous demande juste de comprendre la vérité des chiffres. Après de votre point de vue, c'est hyper facile de dire : « moi vous savez, tranquille... ». Vous avez des propositions, non je n'en ai pas, c'est vous qui êtes aux manettes. Il n'y a pas de problème, de toute façon votre parti ne vit que de ça ! »

Monsieur WERGES : « Vous êtes en train de tout mélanger ».

Monsieur BORIOSI : « Non, je ne suis pas en train de tout mélanger, vous avez des positions caricaturales Monsieur WERGES ».

Monsieur WERGES : « Donc quand vous n'avez rien d'autre à dire, vous tombez là-dedans. Vous avez quoi d'autre à dire ? ».

Monsieur BORIOSI : « Et vous, avez autre chose à dire ? vous n'avez rien à dire si ce n'est « je n'ai pas de proposition, je ne suis pas aux manettes... ».

Monsieur WERGES : « La seule chose que j'ai demandé quand je suis arrivé, qui malheureusement n'a jamais été appliquée, c'est d'alléger la fiscalité pour les collois et les colloises. J'avais simplement demandé à l'époque de baisser légèrement le taux. Parce que vous avez souvent dit à juste titre que les taux n'augmentent pas mais comme la base augmente. Les collois et les colloises sur la feuille d'impôt, ont toujours eu une augmentation même si elle était petite, c'était une augmentation. Et aujourd'hui j'entends Monsieur le Maire et ça j'ai apprécié que peut-être que les taux vont être revus un petit peu à la baisse ».

Monsieur la Maire : « Pas les taux mais la base ».

Monsieur WERGES : « Mais la base ne peut pas être revue à la baisse, ce n'est pas vous qui en décidez c'est le gouvernement ».

Monsieur la Maire : « Donc, je l'ai annoncé vendredi ».

Madame MARINO : « On est dans la moyenne ».

Monsieur WERGES : « Vous pouvez demander de baisser les taux car on a quand même un taux qui est assez élevé à La Colle-sur-loup. Par rapport au Département, on n'est pas dans les taux les plus bas que je sache ».

Monsieur BORIOSI : « On est dans la moyenne départementale, on n'est pas si haut que ça mais en même temps pour mémoire nous étions en réseau d'alerte en 2014, Monsieur WERGES. Moi je baisse les impôts quand on peut baisser les impôts et je baisse les impôts quand on a des recettes qui le permettent ».

Monsieur la Maire : « 6 ans pour sortir du réseau d'alerte ».

Monsieur BORIOSI : « Donc 6 ans pour sortir du réseau d'alerte, là on est dans une autre situation. C'est bien de récupérer la proposition que Monsieur le Maire a fait vendredi soir, il n'y a pas de problème, mais c'est parce que c'est le moment. Les chiffres qu'on aligne sur la manière de faire de l'excédent budgétaire permettent de dire à un moment effectivement, peut être, qu'on peut faire quelque chose sur le taux. Le seul problème c'est le mécanisme. Monsieur WERGES, le mécanisme pour baisser le taux est un mécanisme qui est dicté par l'état. Donc c'est-à-dire que même sur la baisse des taux on ne fera pas ce que l'on veut. Parce que l'état va nous dire si je baisse les taux peut-être je perds de la DGF. Donc la baisse des taux cela ne veut pas dire uniquement enlever de l'argent aux collois, cela veut dire diminuer par ailleurs d'autres recettes communales. Donc ça, pour le proposer je dois faire attention ».

Monsieur WERGES : « Ca c'est un calcul judicieux, vous êtes fort en la matière. Vous n'allez pas baisser le taux de 10%, on en est parfaitement conscient mais le geste sera apprécié des gens qui en ont besoin »

Monsieur BORIOSI : « Le geste sera apprécié Monsieur WERGES à partir du moment où les bases ne sont pas dynamiques ».

Monsieur le Maire : « À ce qu'il travaille dessus ».

Monsieur PETIT : « Je suis content de la gestion annuelle car vous êtes arrivé avec un passif, un endettement et une dette éplongeable sur 4 ans. Cela n'est pas du tout incohérent, pas d'emprunt pas de projet et rien ne bouge. Je pense que vous restez raisonnables. Concernant le complexe sportif, le bémol est le parking surtout avec le projet Belambra. C'est un vrai problème. Pour moi le budget est cohérent ».

Monsieur le Maire : Nous avons réussi à sortir du réseau d'alerte. Nous avons fini les gros investissements, cela va être compliqué. C'est pour cela que l'épicerie sociale a été lancée par Marie BRISON. On a pu en débattre, les efforts sont faits et nous arrivons en bout de course, là où je vous rejoins Monsieur WERGES. Nous verrons, tout est transparent, il faut donner les bons chiffres surtout et je vous invite juste à sortir les bons chiffres pour en



effet voir le résultat. Je vous rejoins Monsieur PETIT sur l'attractivité de la commune donc tant mieux, on est attractif de manière générale.

Le complexe sportif et le terrain de football avec un tournoi qui va être organisé par le club et « les vieux crampons ». Il y a aussi le projet de la rénovation du Club Belambra, alors vous avez raison et nous avons travaillé avec la commission urbanisme. La commune a augmenté les places de stationnement. Monsieur LEMESSIER avait décidé d'ouvrir il y a un an ou deux, le parking du gymnase. À chaque fois qu'il y a des aménagements, sur la rue de la Victoire, sur le boulevard Leclerc par exemple, on modifie le stationnement et on n'en crée peut-être pas suffisamment mais on essaie. Le complexe de la piscine comprendra des places supplémentaires. C'est toujours la problématique mais on y travaille et vous l'avez très bien dit et je vous en remercie. Et puis aussi puisque nous sommes en période budgétaire, toutes les places sont gratuites à la Colle, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités de France donc autant le signaler. On peut toujours faire mieux bien évidemment. Ce que j'aime dans ces moments budgétaires, et Pierre HELY qui est là, me rappelle que nous avons eu de beaux échanges à ce sujet. On est plus intelligent à plusieurs que tout seul. Donc, c'est important d'avoir ces échanges, après il y a le vote du budget mais c'est au moment du débat d'orientation budgétaire que les choses peuvent se dire plus aisément. Encore merci pour vos interventions et vos participations. Il faut prendre acte qu'il y eu un débat et il faut voter qu'il y a eu un rapport d'orientations présenté même si on n'est pas d'accord sur le fond. Ce n'est pas un vote sur le fond mais sur la forme ».

Monsieur PETIT : « Monsieur le Maire, j'avais une petite question concernant l'Auberge Provençale. Vous avez dit que vous allez commencer des travaux à l'intérieur. Est-ce que ces travaux sont réalisables dans la mesure où si j'ai bien compris le procès n'est pas finalisé. Est-ce que l'on peut quand même faire des travaux, où en est-on ? ».

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas avancé sur la procédure car cela ne dépend pas de nous, mais on a gagné en 1^{ère} instance, on a pu avoir l'exécution provisoire du jugement tant bien que mal. Vous avez pu voir qu'on a pu l'utiliser en partie l'été dernier. Là, je souhaiterais que l'on puisse l'utiliser un peu mieux l'été prochain, donc jusqu'à preuve du contraire, on a les clés, on a la jouissance du bien. Tant que la procédure n'est pas définitive, on ne peut pas trop s'avancer.

On va quand même faire quelques travaux pour pouvoir exploiter au moins le rez-de-chaussée, c'est là qu'il y avait une cuisine. Si nous faisons des travaux de rénovation complète, il y en a pour un moment. Vous avez raison je le dis souvent, quand on est dans cette salle Rose de Mai c'est le cœur, vous me permettez la métaphore médicale, et à côté c'est un poumon. Donc, il faut un ensemble pour que ça marche bien. C'est pour cela que malgré tout, nous n'allons pas faire de gros investissements mais au moins pouvoir avoir une fonctionnalité. Je ne suis pas inquiet sur le fond. Bien évidemment, je serais plus serein quand on aura le résultat définitif ».

Monsieur PETIT : « Est-ce que l'on a des perceptives, cela sera fini dans un an, dans deux ans, dans trois ans, on ne sait pas »..

Monsieur le Maire : « Nous avons pris du retard avec le COVID ».

Madame MATHIEU : « 1,5 an je pense ».

Monsieur PETIT : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Merci pour votre remarque ».

Le Conseil municipal, après en avoir procédé à un débat relatif aux orientations budgétaires :

- **PRENDRE** connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2024 ci-joint

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

- Ont pris part au vote	:	27 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour	:	27
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0
- Se sont abstenus	:	0



5. Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre des manifestations organisées par la commune au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CIRIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux, et à la qualité de vie, service technique qui expose :

L'animation du cœur de village est un des leviers permettant de renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune. C'est pourquoi la municipalité s'attache à organiser des événements tout au long de l'année au travers le service municipal de l'évènementiel.

Certains événements attirent de nombreux visiteurs et nécessitent la mise en place de dispositifs de sécurité et de secours adaptés pour répondre aux obligations légales et s'assurer du bon déroulement de chacune des manifestations dans un contexte de vigilance renforcé à risque attentat.

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes peut accompagner et soutenir les collectivités financièrement pour ce type de dispositif.

Compte tenu du planning des manifestations organisées par la ville chaque année, la commune est éligible. En effet, au printemps et en automne, respectivement le 24 mars (report le 31 mars si pluie) et le 6 octobre (report le 13 octobre si pluie) la commune organise deux vide-greniers de plus de 250 exposants dans les rues du village. Ils accueillent près de 4000 visiteurs chacun au plus fort de la journée.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif dépenses Vide- Greniers	24.03.2024
Agent de sécurité	300 €
Poste de secours	700 €

Estimatif Dépenses Vide-Greniers	6.10.2024
Agent de sécurité	300 €
Poste de secours	700 €

En mai, La commune rend hommage à son passé horticole à travers sa manifestation « Autour de la Rose ».

Le temps d'une journée, près de 4000 visiteurs au plus fort de la journée assistent à des spectacles, des animations et expositions en lien avec la fleur et déambulent dans les rues parées de fleurs, à la rencontre des exposants du marché artisanal.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif dépenses Autour de la Rose	19.05.2024
Agents de sécurité	600 €
Poste de secours	700 €

Pour le 21 juin, la commune organise la « Fête de la musique ». Au cœur du vieux village, entre 19h00 et 23h30 ce sont six scènes qui sont aménagées pour accueillir des groupes de musique composés d'amateurs et ou professionnels résidants du bassin collois.

Cette manifestation attire généralement près de 3 000 personnes au plus fort de la soirée.



Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif dépenses Fête de la musique	21.06.2024
Agents de sécurité	600 €
Poste de secours	700 €

Pour la Fête Nationale du 14 juillet, la Commune organise cette manifestation au cœur du vieux village. Sera ainsi organisée une cérémonie au monument aux Morts de la place Eugène Sue, suivie par une animation dansante, et des spectacles.

Près de 2 000 personnes sont attendues au plus fort de la soirée.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif dépenses fête nationale 14 juillet	FRAIS ENGAGES
Agent de sécurité	300 €
Poste de secours	350 €

Le 27 Août a lieu la commémoration de la Libération de la Colle-sur-Loup. Cette manifestation s'articule autour de la commémoration, du défilé de voitures militaires d'époque et d'un bal dans les rues du village.

Près de 2 000 personnes seront attendues au plus fort de la journée.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif Commémoration de La Libération de La Colle	27.08.2024
Agents de sécurité	300 €
Agent surveillance	300 €

En septembre, l'évènement La Colle Autrefois, propose aux visiteurs un retour dans le passé, au travers des spectacles, scénettes, expositions et animations.

Près de 3 000 personnes sont attendues au plus fort de la journée.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :

Estimatif Dépenses La Colle Autrefois	15.09.2024
Agents de sécurité	600 €
Poste de secours	700 €

Enfin, durant les fêtes de fin d'année, la commune organise entre autres manifestations, le Noël des enfants dans l'enceinte du gymnase. Pendant quelques heures, petits et grands assistent à un spectacle vivant et reçoivent la visite du Père-Noël. Pour cet évènement près de 2 000 personnes sont attendues.

Pour la sécurité des visiteurs, l'estimatif des dépenses est le suivant :



Estimatif dépenses Noël des Enfants	15.12.2024
Agents de sécurité	600 €

Le coût prévisionnel à l'année est estimé dès lors à 7750 €.

Le Département peut accorder une subvention dont le montant forfaitaire a été fixé à 5 000 €.

Vu l'exposé ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subvention utiles auprès du Département des Alpes-Maritimes pour les prestations décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subvention utiles auprès du Département des Alpes-Maritimes pour les prestations décrites ci-dessus.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote : 27 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour : 27
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

URBANISME

6. Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune parcelle cadastrée BN n° 265 pour le restaurant LA CHAPELLE SAINT JAUME

Monsieur le Maire expose :

En 2012, la commune a entériné une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la commune sur la parcelle cadastrée section BN n° 265 d'une contenance de 9 m², avec la Société LA CHAPELLE SAINT JAUME.

Une convention a été rédigée entre les parties le 31 juillet 2012 avec prise d'effet au 1er aout 2012 pour une durée de 1 an, renouvelable.

Compte tenu des renouvellements successifs et des modifications à apporter à la convention afin de l'actualiser, il y a lieu de la revoir dans son entièreté et de prendre une nouvelle convention selon le projet ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée BN n° 265 pour le restaurant LA CHAPELLE SAINT JAUME d'une superficie de 9m² dûment annexé à la présente ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entériner tout avenant ultérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée BN n° 265 pour le restaurant LA CHAPELLE SAINT JAUME d'une superficie de 9m² dûment annexé à la présente ;



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entériner tout avenant ultérieur.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote : 27 (dont 6 par pouvoirs)
- Ont voté pour : 27
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

7. Décision relative au bilan de la concertation préalable et à l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier du commissaire enquêteur qui souhaite que cette délibération ne soit pas votée à cette séance et qu'elle soit inscrite au prochain conseil municipal. Il indique avoir émis un avis favorable, qu'il maintient mais il souhaite le motiver davantage dans le bon sens.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée. Après l'avis unanime, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MARINO**, Adjointe déléguée aux ressources humaines, à l'administration et à la commande publique qui expose :

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois.

Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Service Jeunesse et Vie scolaire :

Il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (Catégorie C) à compter 1er février 2024.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste ainsi que les charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal 2024, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Compte tenu de ce qui est énoncé ci-dessus, il est proposé à l'Assemblée :

- D'APPROUVER la suppression et la création des postes sus visés ainsi que la modification du tableau des effectifs.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** la suppression et la création des postes sus visées ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote : 27 (dont 6 par pouvoir)
- Ont voté pour : 27
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les informations suivantes :

- Lancement du 14/02/2024 au 14/03/2024 de La Colle-sur-Love avec le parrainage d'Anthony ALBERTI ; avec de fresques nouvelles sur le thème de la Colle-sur-Love 2^{ème} édition, avec des collois qui ont été sélectionnés et des enfants des écoles.

- Le Paris-Nice le 8 mars.

- La journée internationale des droits des Femmes le 8 Mars 2024. Monsieur le Maire remercie Madame TOURIAN pour tout ce qu'elle a préparé. Il lui cède la parole

Madame TOURIAN : « Cette année, le 8 mars sera en même temps la Journée de la Femme et l'arrivée du Paris-Nice. Donc, il'était évident que cette année la Journée de la Femme soit focus sur le sport et la femme. Une petite exposition sera installée le 8 mars au matin sur la Place du Général de Gaulle. Des photos de pionnières qui ont marqué le sport seront exposées durant une semaine. Cette journée sera marquée bien évidemment par l'arrivée du Paris-Nice. Elle se clôturera par un petit spectacle « Vive le Sport » animé de Gérard HOLTZ Journaliste ; il relatera un peu l'histoire du sport et des femmes également avec toutes ces petites anecdotes de journaliste ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup et à très vite ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h36.

Fait à LA COLLE-SUR-LOUP, le 25 Janvier 2024

Le Président de séance,

Monsieur le Maire



ean. L Nion

La Secrétaire de séance,

Madame Catherine MARINO